



DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX
(27 avril 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BESSON Françoise, BOSSARD, Angélique, CASTEIL Katia (arrivée à 18h41), CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie (arrivée à 18h43), DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

**Compte Financier
Unique (CFU)
2025**

Etaient excusés : CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

26

Suffrages exprimés :

28

Le Conseil a été

convoqué le :

14 avril 2026

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 28 avril 2026

Rapporteur : Christine ROBIN

EXPOSE

Le compte financier unique exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Conformément aux engagements pris par Madame le Maire, le Compte Financier Unique est présenté avant le vote du budget de l'année suivante de façon à rendre compte de manière transparente de la gestion financière de la collectivité.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire devra se retirer au moment du vote du Compte Financier Unique après sa discussion.

Le tableau ci-après relate l'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL**Résultat de la section de fonctionnement**

Recettes réalisées N		9 706 575,97 €
Dépenses réalisées N		8 867 206,44 €
Résultat de l'exercice	Excédent	839 369,53 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent	2 715 201,42 €
Résultat de clôture	Excédent	3 554 570,95 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Recettes réalisées N		4 893 356,44 €
Dépenses réalisées N		7 140 062,27 €
Résultat de l'exercice	Déficit	-2 246 705,83 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent	640 259,71 €
Résultat de clôture	Déficit	-1 606 446,12 €
Solde des restes à réaliser	Excédent	798 828,50 €
Besoin de financement de la section d'investissement		-807 617,62 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L.2121-14, L.2121-31,

VU la note de présentation du CFU 2025 jointe en annexe,

VU le Compte financier unique 2025 de la commune de Charnay-lès-Mâcon joint en annexe,

VU l'avis favorable de la commission unique du 08 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Maire, Christine ROBIN, se retire de la séance du conseil municipal pour le vote du compte financier unique et Monsieur Patrick Buhot est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique pour 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

